



# Fiche de renseignements Union Sportive de Palaiseau

## Section PLONGEE SOUS-MARINE

### Année 2016-2017



#### Inscriptions :

Une inscription n'est valable que si tous les documents demandés sont remplis et la cotisation réglée. Une attention particulière est portée à la visite médicale correspondant à votre activité. **L'accès au bassin n'est possible qu'aux adhérents en possession d'une visite médicale de moins de un an.**

#### Assurance :

Les cotisations incluent la licence FFESSM, avec l'assurance individuelle complémentaire **Loisir 1**. Pour obtenir plus d'informations ou des garanties étendues, contacter le secrétariat du club.

*Conseil assurances : La section attire l'attention de ses adhérents sur l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne offrant des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels. Il est rappelé par exemple que lors d'accident sans tiers responsable (ex. atteinte d'une oreille, accident de décompression, ...) la victime ne peut prétendre à aucune indemnité ni remboursement sauf à justifier d'un contrat d'Assurance Individuelle Accident intégrant l'activité et en cours de validité.*

#### Montant des cotisations :

Plongeur préparant un brevet ou en perfectionnement :	<b>214 €</b>
Plongeur mineur (- de 18 ans au 02/10/2016)	<b>160 €</b>
Entretien (pas de cours, autonomie, fosse si disponibilité) :	<b>118 €</b>
Autres (licence seule, membre du bureau, bénévole, encadrant)	<b>64 €</b>

#### Documents à fournir :

- Photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée de moins de 3 mois  
Pour un adhérent préparant un niveau : délivré par un médecin du sport, un médecin fédéral ou hyperbare  
Pour un mineur : délivré par **un médecin fédéral obligatoirement**  
**(gardez l'original)**
- Pour un mineur : une autorisation parentale
- La fiche d'inscription remplie et signée
- Une photo d'identité
- Une enveloppe timbrée comportant le nom et l'adresse (1 par foyer) uniquement si vous souhaitez recevoir la convocation à l'AG par courrier.
- Un chèque correspondant au montant de la cotisation, libellé au nom de « *USP PLONGEE* »

#### Horaires et lieux des séances

Le mardi de 19h00 à 21h00 : entraînement PMT et/ou bouteilles à Polytechnique

Le jeudi de 18h30 à 20h15 : entraînement section jeunes à Polytechnique

Le vendredi de 19h30 à 21h00 : nage libre et apnée à Polytechnique

Les cours de théorie ont lieu au foyer des sportifs Jacques Anquetil Stade G. Collet

Séances en fosse de 15m les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundis de chaque mois de 20h00 à 21h00 à la fosse de Charenton

#### Matériel :

Le matériel de base, que vous devez acquérir, se compose d'un masque, de palmes et d'un tuba. Le club met à votre disposition le reste du matériel : les blocs, les gilets stabilisateurs ainsi que les détendeurs. Ce matériel représente un coût non négligeable, merci d'en prendre soin.

#### Rentrée :

**La réunion de pré-rentrée sera organisée mardi 27 septembre** pour présenter le déroulement de l'année.

La reprise des entraînements aura lieu **mardi 4 octobre 2016 pour les adultes** et **jeudi 6 octobre 2016 pour les enfants** à la piscine de Polytechnique.

Le planning des activités sera disponible dès la rentrée sur le site du club ([www.usp-plongee.com](http://www.usp-plongee.com)).

#### Accès véhicule :

Un badge d'entrée à la piscine de polytechnique vous sera donné lors des premières séances.

**Dossier à rendre au secrétaire ou à expédier par courrier dès que possible pour le bulletin d'inscription et la cotisation, et dès septembre pour la visite médicale.**

**Julien Perraud**  
**24 Résidence du Parc d'Ardenay**  
**91120 Palaiseau**

**LA LICENCE NE SERA DELIVREE QUE LORSQUE LE DOSSIER D'INSCRIPTION SERA COMPLET.**